Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : En la Mairie de Meudon
12 Francs

Bulletin N° 64 **1987 - N° 3**

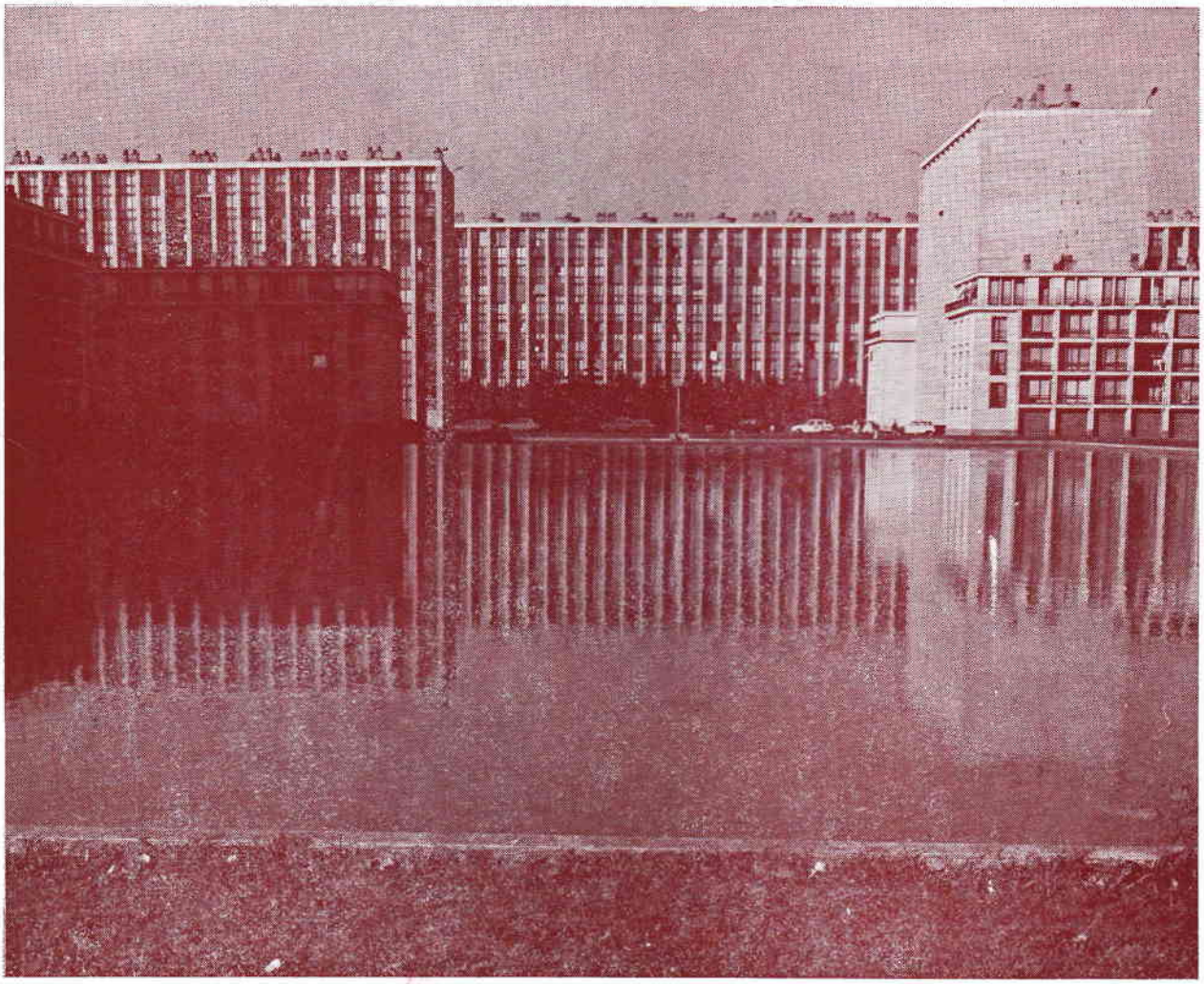

MEUDON-LA-FORET

Esquisse du projet Pouillon

MEUDON-LA-FORET

Entre la forêt de Meudon et le Petit-Clamart, d'une part, et entre les routes nationales n° 306 A dite « avenue de Trivaux » côté Meudon, la route du « Pavé-Blanc » côté Clamart et la route n° 187 dite « route de Verrières », d'autre part, existaient de vastes terrains occupés par des cultures dont la plus grande partie appartenait à M. Croux, pépiniériste à Châtenay-Malabry.

LE SITE

L'ensemble, qui deviendra plus tard Meudon-la-Forêt, s'étend sur les trois communes de Meudon, Vélizy et Clamart.

Le site comprenait sur Meudon :

1. Au nord l'écart de Villebon dont il reste le château, des ruines et les deux cèdres qui ont plus de deux cents ans.
   A l'origine, il y avait une grange et un grand potager autour de la tour de Villebon avec une chapelle et deux moulins. Ces moulins servaient à élever les eaux de l'étang du Tronchet pour les transmettre dans deux grands réservoirs qui ont disparu.
2. De l'autre côté de la route de Verrières existait la Grange de la Dame Rose, vieille ferme du XIVe siècle.
   Celle-ci est devenue tristement célèbre à la suite d'un combat héroïque de 25 000 jeunes gens inexpérimentés contre 40 000 Allemands le 20 septembre 1870.
3. En bordure de la forêt, le « Tir au Pigeon », dernier vestige des chasses royales qui se déroulaient dans la forêt de Meudon, devenu depuis le « parc du Tronchet ».
4. La « Ferme de Trivaux » en limite de Clamart, située approximativement à l'emplacement du centre commercial, allée Marcel-Simon.
5. La Ferme de la Porte de Trivaux un peu plus au sud, à la limite des communes de Meudon, Clamart et Vélizy, située à l'emplacement du C.E.S. Millandy et de l'immeuble 1, rue Ambroise-Paré.

La maquette du projet Pouillon

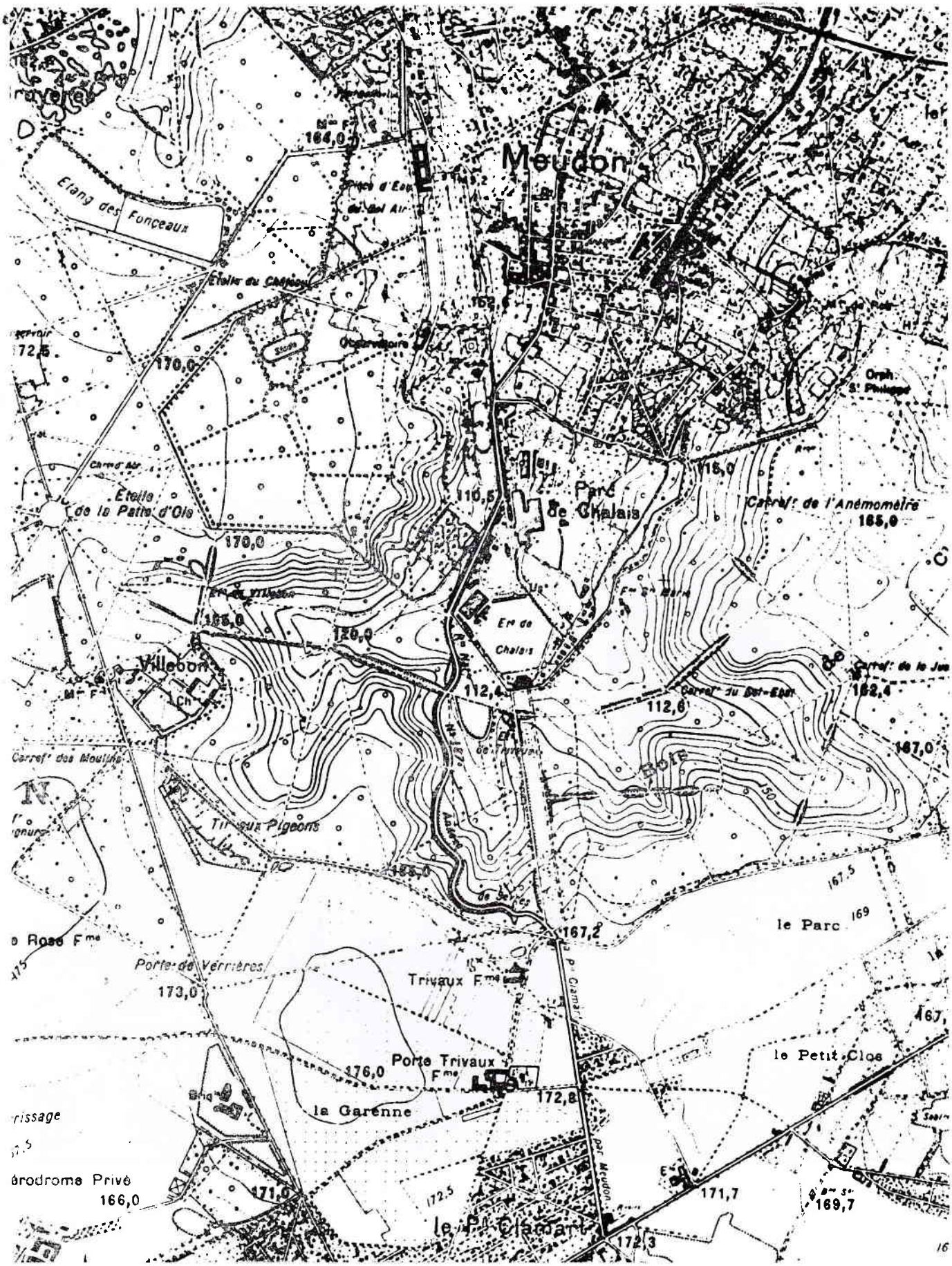
Meudon
Etang des Fonceaux
Etoile du Chêne
Observatoire
Etoile de la Patte d'Oie
Parc de Chalais
Carref. de l'Anémomètre
Villebon
Carref. du Bel-Ebat
Carref. des Moulins
Trivaux Pigeons
le Parc
Porte de Verrières
Trivaux Fme
Porte Trivaux Fme
la Garenne
le Petit Clos
le Pr Clamart
Aérodrome Privé
Rosé Fme
170,0
164,0
172,5
116,5
115,0
185,0
120,0
112,4
112,6
182,4
187,0
167,2
173,0
176,0
172,8
171,0
171,7
169,7
172,3
167,5
169

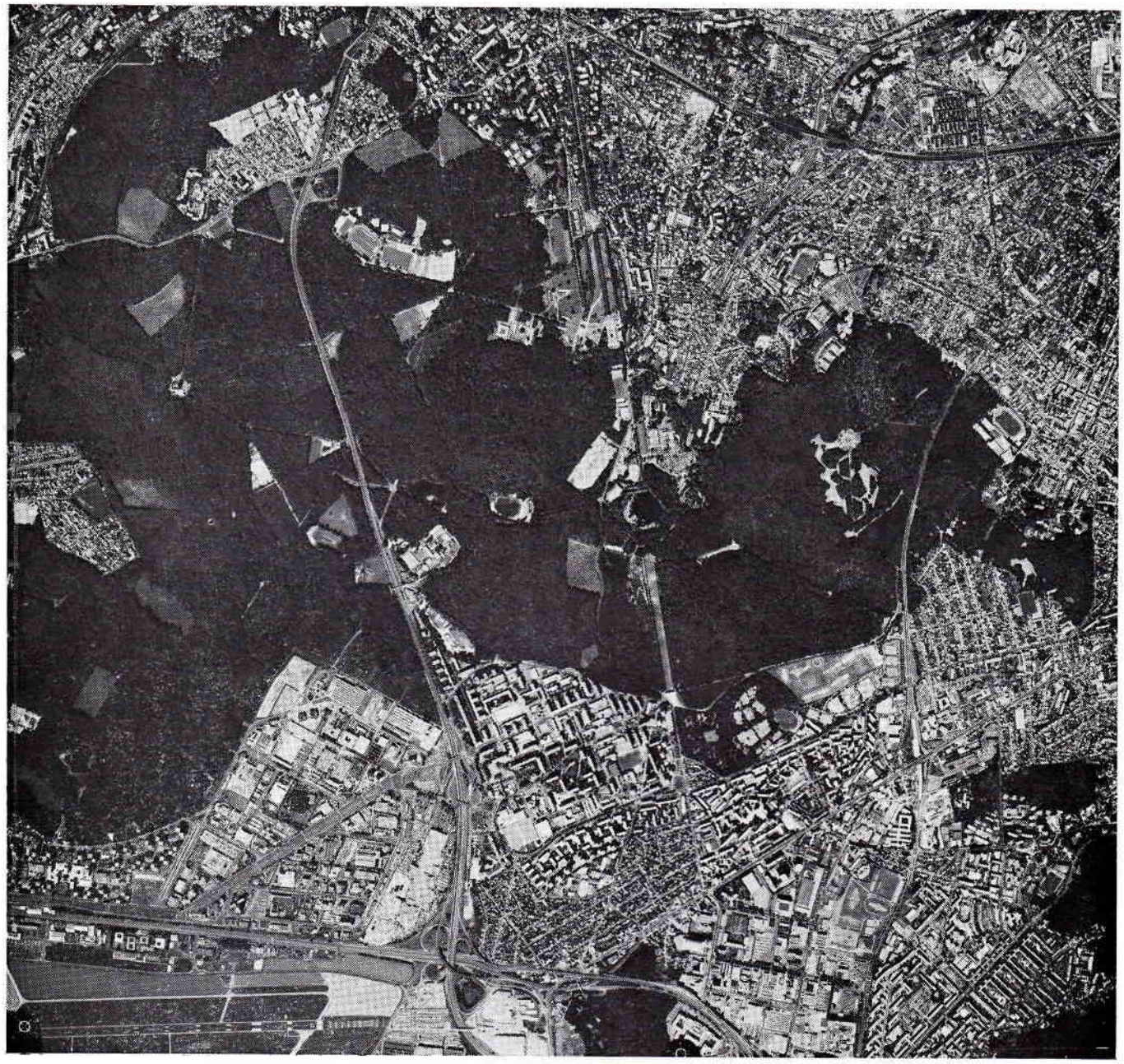

A B

Note : Vue aérienne de Meudon-la-Forêt et de ses environs prise à 4 635 m d'altitude au-dessus du niveau de la mer, par l'I.G.N., le 30 juillet 1986 (échelle 1/30 000, soit 1 mm = 30 m). On reconnaît Bellevue et Meudon-Centre en haut, la forêt au centre, et Meudon-la-Forêt en bas, entre la F 18 à gauche et la route du Pavé-Blanc à droite.

Sur la page de gauche, carte I.G.N. d'avant 1960. Sur le plateau, Meudon-la-Forêt n'existe pas encore, mais on peut repérer le château de Villebon, le Tir aux Pigeons (actuel parc du Tronchet), la Garenne, la Ferme de Trivaux... Cette carte correspond à la zone située entre les repères A et B de la photo ci-dessus.

Au sud de ces terrains, un triangle appelé « La Garenne », couvert de pépinières, faisait partie du territoire de la commune de Vélizy. Appelé par la suite « Pointe de Trivaux », il a fait l'objet d'un échange entre Meudon et Vélizy après une rectification de limite communale entraînée par la réalisation de la voie express F 18.

A l'est, entre la limite de Meudon et la route du Pavé-Blanc, depuis le carrefour des Arbres-Verts et l'actuelle avenue de Villacoublay, une partie du site de Meudon-la-Forêt fait toujours partie de la commune de Clamart.

LES ORIGINES DE MEUDON-LA-FORET

Le 24 avril 1959, Me Chardonnet, notaire à Paris, établit l'acte créant la Société Civile Immobilière de Meudon-la-Forêt, dont le capital est de 18 000 000 F.

Les administrateurs étaient :
— M. Georges Blachette, industriel ;
— M. Ludovic Tron, inspecteur des finances ;
— M. Jacques Chevallier, industriel et ancien maire d'Alger ;
— M. Louis-Joseph Pementa, administrateur de sociétés ;
— M. Philippe Chappey, industriel.

Les terrains correspondant aux lieux dits :
— « La Porte de Trivaux »,
— « La Porte de Verrières »,
— « L'Etang du Tronchet »,
couvrant une superficie de 428 595 mètres carrés ont été achetés à M. Croux, pépiniériste à Châtenay-Malabry, pour la somme de 167 938 000 F le 4 juin 1959.

Ce même jour est procédé à un échange de terrains sans soulte entre la S.C.I. Meudon-la-Forêt et l'Union des Castors des Professions des Transports et des Services Publics de la Région Parisienne pour une meilleure utilisation du terrain.

Un accord préalable provisoire pour l'ensemble de l'opération sera donné par le commissaire de la construction de la région parisienne le 14 mars 1959 ; il sera concrétisé par un arrêté du 23 juillet 1959. La Municipalité de Meudon a donné un accord de principe le 29 juillet 1959.

Le plan masse initial correspond à un programme de 5 000 logements pour la S.C.I. Meudon-la-Forêt et 1 000 logements pour la Coopérative des Castors de la R.A.T.P., propriétaire des terrains sis à l'angle nord-est au lieu dit « Ferme de Trivaux ».

A la demande de M. Robert Auzelle, architecte-urbaniste responsable de ce secteur, le plan masse est étendu sur les terrains limitrophes des communes de Clamart et de Vélizy afin d'occuper la totalité du site :
— 400 logements sont prévus sur les terrains de Clamart par la S.C.I. du Foyer du Fonctionnaire ;
— 1 100 logements environ sur les terrains de Vélizy, future Pointe de Trivaux.

L'addition de ces différents groupes représente un ensemble de :

5 000 + 1 000 + 400 + 1 100 = 7 500 logements.

Le plan de principe et de zonage pour l'aménagement du Plateau sur les trois communes a été établi par M. Robert Auzelle, déjà cité ci-dessus.

Il prévoyait des axes de circulation à sens unique avec parkings et cheminements piétonniers pour accéder aux immeubles.

A l'intérieur des îlots d'habitation doivent être prévues des circulations pour les services publics, mais interdites aux autres véhicules.

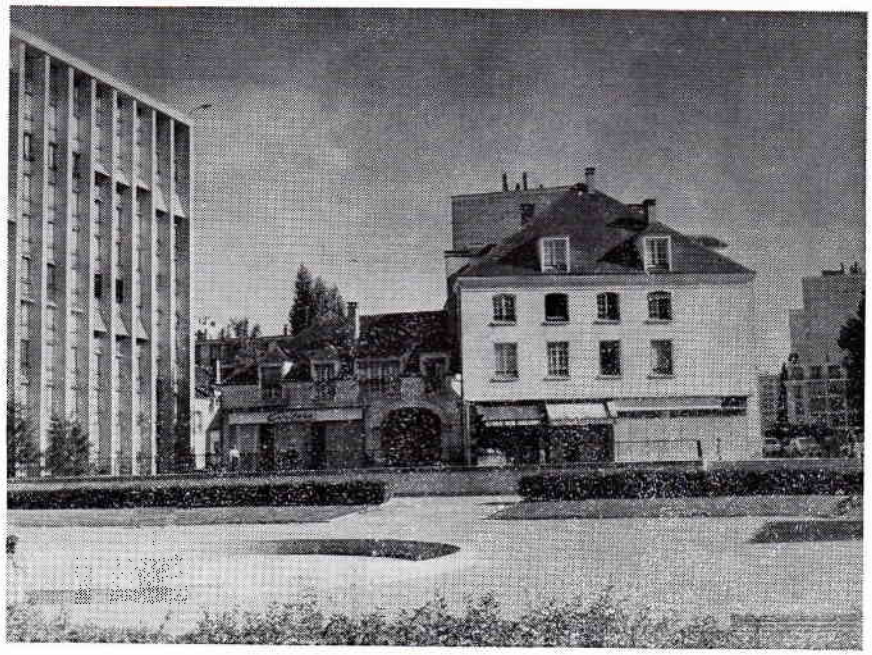

La desserte de l'ensemble se fera par la route nationale n° 187 qui deviendra la F. 18 entre le pont de Sèvres et Clamart, d'une part, et par la route nationale n° 306 A entre Clamart et Meudon, d'autre part.

Une participation sera demandée aux constructeurs pour la réalisation de la F. 18.

Le plan masse d'ensemble est établi par les architectes des quatre sociétés propriétaires sous la direction de l'architecte Fernand Pouillon.

Ce plan masse comprend quatre quartiers d'habitation auxquels il faut ajouter ce qui deviendra les résidences « Meudon-la-Forêt - Le Centre », « Meudon-la-Forêt - Le Lac », « Meudon-la-Forêt - Verrières », ainsi que les quartiers sur les terrains des communes de Clamart et de Vélizy qui n'ont pas été acquis par les sociétés de construction.

Dans chaque quartier, il est prévu un groupe scolaire avec terrain de jeux, espaces verts et commerces de proximité. Ce sera :

— le groupe scolaire Saint-Exupéry avec le Centre commercial du Moulin ;
— le groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie avec le Centre commercial des Deux-Bassins ;
— le groupe scolaire Michel-Vignaud avec le Centre commercial à l'angle de l'avenue du Général-de-Gaulle et de la rue Gabriele-d'Annunzio ;
— le groupe scolaire Claude-Debussy avec le Centre commercial Marcel-Simon.

Le plan masse prévoit également des équipements collectifs pour l'ensemble :

— centre commercial,
— collège d'enseignement secondaire,
— bureau de poste,
— église,
— centre de loisirs.

LES PREMIERES REALISATIONS

La S.C.I. Meudon-la-Forêt se divise en plusieurs filiales dont la première est la S.C.I. « Meudon-la-Forêt - Le Parc ». L'autorisation administrative de division date du 24 septembre 1959.

Le programme présenté par la société est le suivant :

— Logements économiques et sociaux ..... 3 500 (prime à 1 000 F)
— Logements prime à 600 F 500
— Logements édifiés par les soins d'une société conventionnée 500
— Office public d'H.L.M. de Meudon 500

La Ville de Meudon et son Conseil municipal sont très réservés sur cette vaste opération qui entraînera obligatoirement des conséquences pour l'avenir de la cité.

Dans le livre de M. Francis Ledormeur sur Meudon-la-Forêt, on relève la phrase suivante :

« *Il est certain que si le Conseil municipal s'était contenté d'avoir une attitude négative, le permis de construire aurait été délivré par le préfet ou par le ministre. Le ministre a d'ailleurs donné son accord de principe avant que le Conseil municipal ait été saisi de la question.* »

Contrairement à de nombreuses réalisations de cette importance, ce n'est pas la Municipalité qui est à l'origine de ce projet, mais elle se trouve dans l'obligation de faire face aux différents problèmes qui en découlent.

Les Sociétés Civiles Immobilières devront participer au financement des équipements, voirie et réseaux divers, équipements scolaires, centres civiques et service du nettoiement.

Le permis de construire pour une première tranche de 560 logements puis pour une deuxième tranche de 2 058 logements est accordé successivement le 21 octobre 1959 et le 8 février 1960 à la S.C.I. « Meudon-la-Forêt - Le Parc ».

Le financement de la première tranche est assuré par un prêt à la S.C.I. du Crédit Foncier de France de 6 003 955 000 F, le plus important jusqu'à ce jour.

La Société Civile Immobilière, dont le gérant est M. Arnold et les membres du conseil de surveillance MM. Chevallier et Chappey, confie la mission de maîtrise d'œuvre à l'architecte Fernand Pouillon et à la Société Civile d'Etudes Techniques Immeubles et Constructions en Béton Armé (S.E.T.I.C.B.A.).

M. Marty est architecte conseil de l'opération.

Le C.N.L., qui réalise par ailleurs l'opération du « Point du Jour » à l'emplacement des anciennes usines Salsom à Boulogne-Billancourt, est chargé de l'organisation et de la gestion.

Cet organisme, de même que Fernand Pouillon et S.E.T.I.C.B.A., disparaîtront en novembre 1960 après le scandale du C.N.L. à Boulogne-Billancourt (1).

Les problèmes concernant le C.N.L. et ceux de Meudon-la-Forêt furent très nettement séparés, il n'en resta pas moins une influence négative qui freinera pendant un certain temps la promotion immobilière à Meudon-la-Forêt.

Les architectes R. Boulet, R. Choquier et C. Herpe succèdent à Fernand Pouillon.

Parallèlement et dès 1960, l'Office public d'H.L.M. de Meudon, sous la présidence de M. Robert Dobel, entreprend la réalisation d'un groupe de 500 logements au sud de l'avenue du Général-de-Gaulle, dit « La Forêt », avec l'architecte Georges Rophe qui réalisera aussi les groupes scolaires.

En 1963, la Société Coopérative d'H.L.M. Interprofessionnelle de la Région Parisienne (I.R.P.) entreprend la réalisation de 634 logements sociaux dans le prolongement de ceux de la S.C.I. Meudon-la-Forêt Le Parc.

Cet organisme réalisera ensuite tout l'ensemble situé au nord-est de Meudon-la-Forêt autour du petit Centre commercial Marcel-Simon avec l'architecte E. Wassermann.

C'est à cette époque également que va se réaliser le groupe d'habitations du F.F.F. (Foyer du Fonctionnaire) le long de la route du Pavé-Blanc sur les terrains du Petit-Clamart. Un petit centre commercial est intégré à ce groupe qui compte environ 450 logements.

LA SUITE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Après la réalisation de la résidence « Meudon-la-Forêt - Le Parc » et les opérations de logements sociaux par les différents organismes, Meudon-la-Forêt marque le pas.

Le scandale du C.N.L. à la fin de l'année 1960 ne favorise pas les projets de la Société Civile Immobilière de Meudon-la-Forêt et la vente de nouveaux appartements.

Une nouvelle filiale est créée qui s'appelle « Meudon-la-Forêt - Le Centre » qui a pour but la réalisation de deux immeubles comprenant 276 logements, mais la construction de ceux-ci ne commencera qu'en 1963.

Les appartements de « Meudon-la-Forêt - Le Centre » avec un excellent rapport qualité-prix vont être à l'origine d'un nouveau démarrage de Meudon-la-Forêt.

C'est à cette époque également que les I.R.P. (Société Coopérative d'H.L.M. Interprofessionnelle de la Région Parisienne) entreprennent la construction de 634 logements en limite de Clamart.

La Société Civile Immobilière de « Meudon-la-Forêt - Le Lac » prend la suite de « Meudon-la-Forêt - Le Centre » avec l'architecte Jean Sebag.

C'est enfin la Société Civile Immobilière « Meudon-la-Forêt - Joli-Mai » qui termine pratiquement la réalisation des immeubles d'habitation sur le territoire de la commune de Meudon en finissant avec l'immeuble « Harmonic » en face des lacs.

LES EQUIPEMENTS

Tout cet ensemble très important de logements dont les origines sont diverses, contrairement à ce qui se passe dans les autres grands ensembles de la région parisienne, nécessite des équipements importants.

Ce sera, après la centrale thermique, les constructions scolaires et les centres commerciaux secondaires, la création d'un centre commercial principal dans l'ensemble « Joli-Mai », la place du marché, la poste, l'église, une maison de jeunes, l'annexe de la mairie, le commissariat de police, les gymnases et terrains de sports, le parc du Tronchet qui remplacera le Tir au Pigeon en 1966, etc.

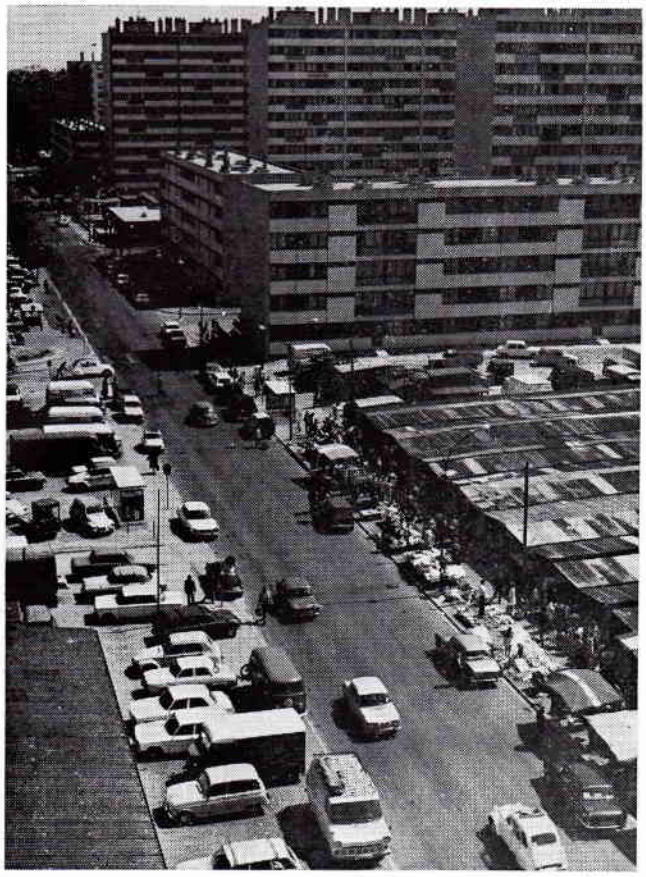

(1) Le C.N.L., Comptoire National du Logement, société anonyme créée en 1955, en grande partie par Fernand Pouillon, participant lui-même pour 40 % et qui était représenté au conseil d'administration de cette société par Gilbert Mouret ; Fernand Pouillon en tant qu'architecte n'ayant pas le droit de participer à une société anonyme (extrait de *Mémoires d'un Architecte* de F. Pouillon).

Il faut signaler également l'implantation d'activités libérales dans les immeubles d'habitation, professions médicales, avocats, architectes, experts-comptables... qui vont permettre progressivement à Meudon-la-Forêt de trouver son entité et de ne pas devenir une « cité dortoir ».

LA POINTE DE TRIVAUX ET LES DERNIERES REALISATIONS

L'ensemble de Meudon-la-Forêt, à peu près tel que l'avait conçu l'architecte Fernand Pouillon, était pratiquement réalisé à l'exception de la partie correspondant à la commune de Vélizy dite « La Pointe de Trivaux ».

A l'occasion de la réalisation de la F. 18, un échange de terrain est envisagé entre la commune de Vélizy et la commune de Meudon, ce qui va permettre de terminer cet ensemble.

Contrairement à ce qui s'est passé jusque-là, le plan d'ensemble initial va être complètement ignoré et plusieurs études de plan masse vont essayer de prévoir sur ces terrains, en plus d'un certain nombre de logements sociaux, les équipements qui n'ont pas pu trouver leur place sur les terrains aménagés précédemment.

Ces études tiendront compte d'un projet de métro dont le tracé devait correspondre sensiblement à l'ancienne limite entre les deux communes avec une station à chaque extrémité. Bien que d'un très grand intérêt pour Meudon-la-Forêt, il n'est plus question de cette réalisation pour le moment.

L'aménagement des terrains de la Porte de Trivaux a commencé avec la réalisation de la clinique, puis ce sera le C.E.S. Jean-Moulin et le groupe d'H.L.M. de la Pépinière, ainsi que le groupe en location des H.L.M.-I.R.P. par l'architecte Georges Rophe.

Le reste des terrains sera réservé à des équipements avec un groupe scolaire, une halte-garderie, la synagogue, la patinoire, un mini-théâtre, un stade, le club de tennis « Forest Hill » et enfin l'hôtel Forest Hill à l'entrée de Meudon-la-Forêt par l'avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.

Quelques équipements comme la bibliothèque, une crèche vont trouver leur place dans les immeubles de l'Office public municipal d'H.L.M.

LA CIRCULATION ET LES AMENAGEMENTS

Le grand chantier de Meudon-la-Forêt, après quelques réalisations ponctuelles dans les années 1978-1980, va se terminer et amener la population et ses représentants à réfléchir sur les problèmes de circulation et d'aménagement des espaces verts publics.

Une étude de circulation est entreprise en 1975 dont le but est d'assurer les meilleures conditions de desserte, tout en réduisant au maximum le trafic de transit à travers la cité.

Il est curieux de voir qu'à cette époque on a tout oublié des principes qui ont été à la base de la conception de Meudon-la-Forêt.

Deux positions contradictoires s'affrontent :

1. Ceux qui veulent favoriser l'écoulement du trafic, ce qui a pour effet de l'intensifier et d'augmenter la vitesse.
2. Ceux qui veulent au contraire freiner le trafic, c'est-à-dire le gêner afin de le réduire et d'obtenir une circulation moins rapide.

C'est, dans l'ensemble, cette deuxième position qui a été adoptée. Ce qui amène certaines personnes à piaffer d'impatience dans les carrefours et devant les feux rouges.

Il est pourtant remarquable de voir les automobilistes s'arrêter avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny pour laisser passer cygnes, oies, canards et leurs petits qui vont d'un lac à l'autre de part et d'autre de l'avenue.

Le stationnement uniquement prévu en surface dans la première partie de la réalisation a été un peu amélioré grâce aux parkings souterrains de Joli-Mai et de l'Office public d'H.L.M., mais on peut penser que ceci est insuffisant et qu'un grand parking sous la place du Marché et de l'Eglise réglerait une grande partie des problèmes de stationnement dans le centre de la cité.

Depuis quelques années, le mobilier urbain et les espaces verts n'ont cessé de s'améliorer. Un mur anti-bruit et l'aménagement paysagé des abords de la voie express sont venus compléter le cadre de Meudon-la-Forêt (2).

REPARTITION DES LOGEMENTS A MEUDON-LA-FORET

LE PARC	2 618 logements
LE CENTRE	276 logements
LE LAC	510 logements
JOLI-MAI VERRIERES	625 logements
H.L.M. - I.R.P.	638 logements
H.L.M. - MEUDON	506 logements
U.C.P. T.R.P.	72 logements
S.A. LE GOLF	40 logements
TOTAL SUR MEUDON-LA-FORET	5 285 logements

La cité comprend également 400 logements environ du Foyer du Fonctionnaire sur la commune de Clamart, soit 5 285 + 400 = 5 685 logements au total. Ceci représente une population de 20 000 habitants pour Meudon-la-Forêt et de 1 500 à 2 000 pour Clamart. *N.D.L.R. :* voir le plan de Meudon-la-Forêt, dans son état actuel, en pages centrales de ce bulletin.

(2) N.D.L.R. : cf. l'article paru dans notre bulletin n° 50 de 1983.

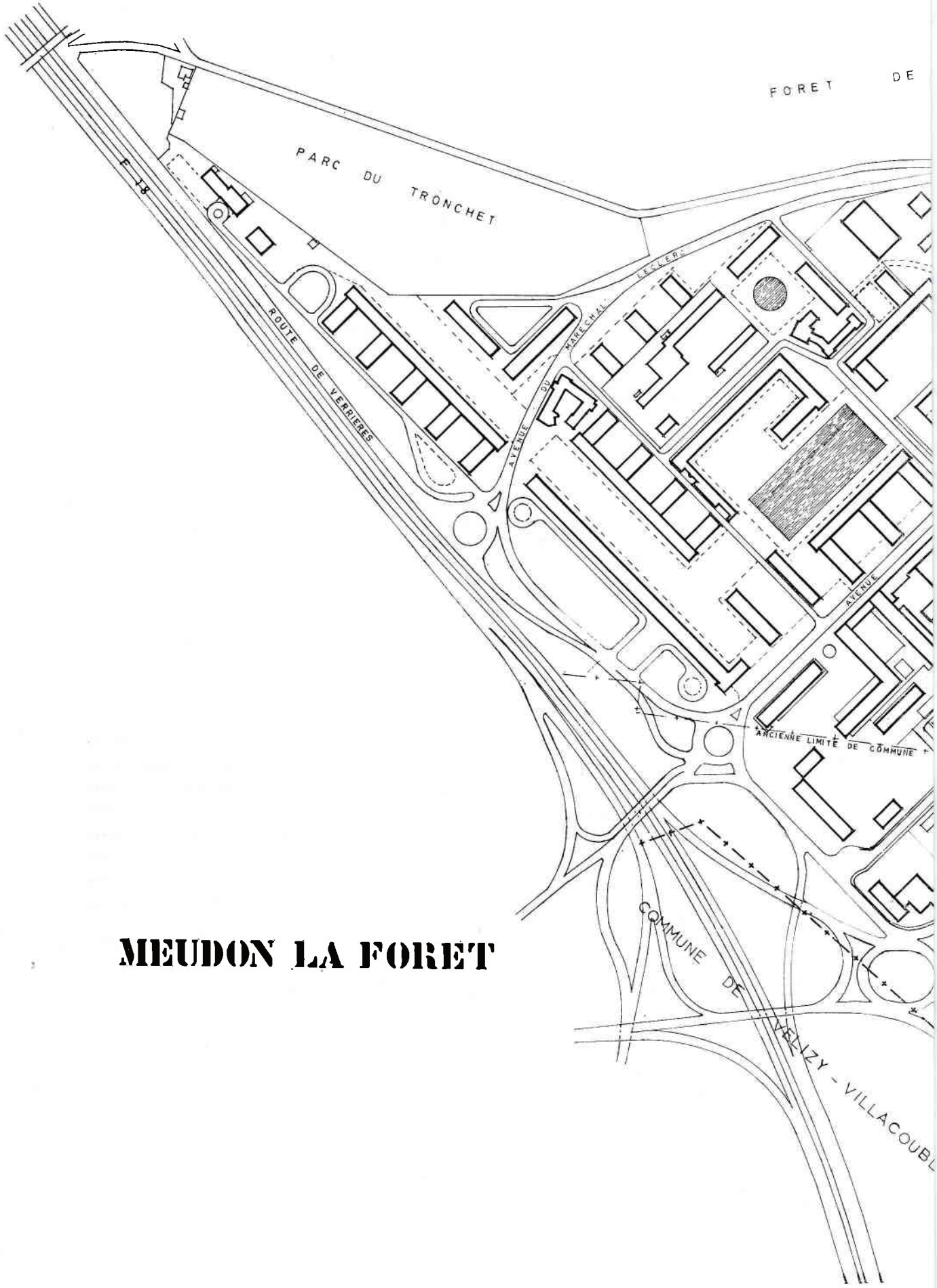

MEUDON LA FORET

MEUDON
AVENUE DE TRIVAUX
RN 306
ROUTE DU PAVE BLANC
N
AVENUE GENERAL DE GAULLE
AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
AVENUE DE VILLACOUBLAY
COMMUNE DE CLAMART

LA VIE A MEUDON-LA-FORET

Meudon-la-Forêt s'est enraciné sur le plateau tout en conservant ses liens avec la ville mère de Meudon.

Les enfants ont grandi et nous assistons à l'établissement d'une deuxième génération.

A la différence de nombreuses cités récentes de la région parisienne, Meudon-la-Forêt présente maintenant une structure complète avec ses différents quartiers, ses équipements, ses différents groupes sociaux, ses différentes communautés.

Le mélange des quartiers plus ou moins populaires ou plus ou moins résidentiels est certainement un élément fondamental de la réussite de cet ensemble qui commence à avoir une histoire et auquel les habitants commencent à s'attacher.

La forêt, dont le nom s'est ajouté au nom de la vieille ville pour identifier la nouvelle, est un bien commun aux deux agglomérations.

Cet espace exceptionnel ainsi que les grands équipements du voisinage font de Meudon-la-Forêt une cité particulièrement agréable à proximité immédiate de la capitale.

Pierre SABATIER.

N.D.L.R. — La plupart des photographies qui illustrent cet article proviennent du concours « C'était Meudon en 1971 » et nous ont été aimablement communiquées par le Centre de documentation du Musée de Meudon.

LA TOUR DE MEUDON

TOUT D'ABORD, LA TELEVISION

Construite en 1952, la Tour hertzienne de Meudon, tour carrée de 73 mètres de haut, comportant 18 niveaux, 3 plates-formes annulaires supports d'antennes et 3 parapluies, est campée au milieu de la forêt, tel un mirador surveillant la capitale.

Elle n'a pas fait à l'époque l'unanimité dans l'opinion publique locale, si l'on en juge par l'article publié en 1954 par *Les Nouvelles de Versailles* dans son numéro 278, où le rédacteur, au profil de pamphlétaire, y fait preuve d'une remarquable causticité, en qualifiant notre édifice de monument phallique, de chandelle digne du Père Ubu, de stalagmite incongrue et d'asperge en béton.

Pourtant, notre « chandelle » avait reçu, dès juin 1953, une prestigieuse consécration, puisque, pour la première fois en France, elle avait permis, via une série de tours relais implantées entre Meudon, Loos (Lille) et la Grande-Bretagne, de retransmettre en direct depuis Londres le couronnement de S.M. la reine Elisabeth II d'Angleterre.

Et c'est le 24 décembre 1953 que le Centre était officiellement ouvert en retransmettant la Messe de Minuit depuis la cathédrale de Strasbourg.

Du même coup était mise en exploitation, à titre permanent, la première liaison hertzienne à grande distance, la liaison bilatérale TV Paris-Strasbourg. Les matériels utilisés à l'époque étaient du type GDH 101 - CSF, permettant d'acheminer, dans la bande des 4 Ghz, c'est-à-dire sur une longueur d'onde de l'ordre de 7,5 cm, soit 300 voies téléphoniques, soit un canal TV à haute définition (819 lignes) pour le compte de la R.T.F. qui, spécialisée dans la diffusion des images, n'était pas alors en mesure d'en assurer le transport.

Il faut attendre 1958 pour voir apparaître un matériel plus performant (GDH 103) qui va équiper le faisceau Meudon-Nantes via Rouen, Caen et Rennes. Il sera télésurveillé par Meudon vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

En 1965, la R.T.F. ayant implanté ses propres faisceaux hertziens, le Centre de Meudon perd ses activités de transmetteur d'images pour se consacrer uniquement à la téléphonie (hormis l'exploitation du réseau C.N.A.M. de téléenseignement qui permit de distribuer les cours à sept points de la région parisienne de 1963 à 1977).

Meudon connaîtra une période de stagnation de 1960 à 1968, pendant laquelle on procédera à l'extension de ses bâtiments périphériques qui permettront de faire face aux besoins futurs.

LA TELEPHONIE REPREND SES DROITS

L'année 1970 marquera le début du développement explosif du réseau hertzien avec l'apparition des matériels transistorisés et des FH numériques.

Station-phare, Meudon inaugurera en janvier 1970 la liaison Paris-Bordeaux, 1 800 voies à 6 Ghz, première liaison à très grande capacité (8 canaux) et quelques mois plus tard, l'Autoroute Electronique de l'Ouest (A.E.O.) entre Paris et Rennes, en version numérique.

Tandis que se poursuit inexorablement l'extension du réseau hertzien sur l'ensemble du territoire, le Centre de Meudon est choisi en 1974 comme magasin national de « sous-ensembles » hertziens de rechange, ce qui implique de satisfaire, dans les moindres délais, toutes les demandes émanant du territoire (contrat avec Air Inter).

Prenant du galon, le Centre Hertzien de Meudon devient en 1975 Centre Principal du Réseau National (C.P.R.N.), alors qu'il est par ailleurs désigné pour expérimenter la première « centrale automatique de mesure » de la qualité et de la continuité des liaisons hertziennes.

Cette année 1975 sera aussi marquée par la naissance d'une tour sœur : Chennevières, bien plus grande que son aînée, avec ses 123 mètres de hauteur.

Etendant le champ de ses activités, le C.P.R.N. de Meudon prendra en charge, à cette époque, l'exploitation du réseau Pharaon, centré au cinquante-sixième étage de la tour Maine-Montparnasse et qui permet l'interconnexion des centres de transit urbains de la région parisienne, par faisceaux hertziens numériques.

En 1976, on assiste à Meudon à de spectaculaires installations d'antennes dites « large-bande » sur les plates-formes de la tour. Chacun de ces monstres d'allure préhistorique est capable d'écouler simultanément 21 600 communications dans 4 bandes de fréquences. 8 antennes de ce nouveau type seront progressivement mises en place dans la direction des principales artères hertziennes.

UNE NOUVELLE VOCATION TELEVISUELLE

Alors qu'en 1977 cessent les émissions du C.N.A.M., le C.P.R.N. de Meudon, retournant à ses sources, concourt activement à la réalisation des premières vidéotransmissions, et plus particulièrement à l'expérience Auvergne, opération de grande envergure qui servit de tremplin au développement toujours croissant de cette nouvelle activité.

Un nombre important de canaux se trouvèrent désormais affectés au transport d'image dans un contexte évolutif où s'inscrivirent les besoins permanents ou occasionnels d'une « clientèle » assez diversifiée.

Les vidéotransmissions à caractère permanent

Elles sont réalisées par l'aboutement et l'adaptation de canaux appartenant à différentes artères hertziennes. Ces canaux peuvent être prolongés jusqu'au lieu de destination de l'image par de petits faisceaux légers en matériel mobile, faciles à installer sur le site. Les réseaux câblés font appel à ce type de transmission : l'opération Biarritz en 1983 en est le premier exemple (via Lille-Meudon + Meudon-Bordeaux).

Plusieurs chaînes de télévisions étrangères sont à ce jour acheminées sur des « têtes de réseau » hormis Biarritz. Sept d'entre elles, reçues à Meudon par les artères hertziennes du Réseau National, sont acheminées vers le C.P.R.N. de Paris-Saint-Amand, par câble coaxial et alimentent la tête de réseau câblé du Front de Seine ; d'autres sont prolongées depuis Meudon vers Cergy, par des faisceaux mobiles.

En outre, certaines liaisons vidéo permanentes internationales (transit par Télécom I, ou par Pleumeur-Bodou) sont exploitées par Meudon.

Les vidéotransmissions temporaires ou occasionnelles

Réalisées à la demande de « clients » très divers, elles constituent par le travail de construction, de mesure et de contrôle, une part d'activité importante du Centre de Meudon.

Ces opérations nécessitent des moyens comparables à ceux des vidéos permanentes, pour fournir des supports de transmission image de grande qualité et le plus souvent secourus.

De nombreux faisceaux hertziens mobiles sont parfois nécessaires pour atteindre plusieurs destinations simultanément ; il s'agit, dans certains cas, de réaliser, à la demande, une sorte de mini-réseau vidéo spécialisé pour un temps d'utilisation limité à quelques heures ou parfois moins.

Certaines de ces opérations sont d'ampleur internationale et les liaisons fournies sont aboutées à celles des satellites :

— retransmission en direct depuis Kourou des lancements de fusées Ariane (la première en 1979) ;

— colloque international sur les télécommunications entre Paris et Abidjan ;

— opérations publicitaires à l'occasion de la sortie d'un nouveau modèle automobile (Fiat, Citroën AX, Peugeot 309...) réalisées en collaboration avec T.D.F., en fournissant, pour ces dernières, un réseau complexe de vidéotransmissions bilatérales à destination de plusieurs villes de province (durée : une demi-journée).

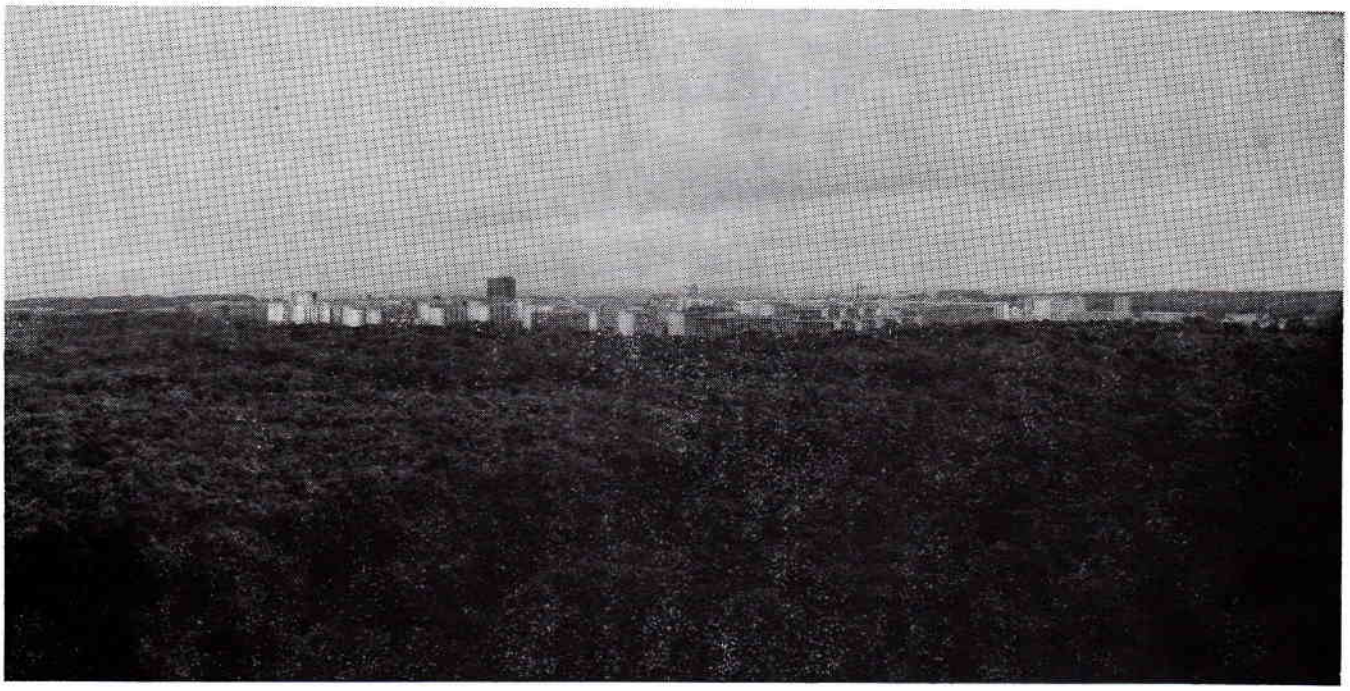

Meudon-la-Forêt, vu de la tour hertzienne (Ph. Perrot)

Ce type d'exploitation a nécessité en 1985 la création d'une salle spécialisée « vidéo », au niveau 8 de la tour, avec d'importants moyens de contrôle et d'interconnexion des supports de liaisons.

Une centrale de mesures, spécialement conçue pour l'analyse du signal TV et pilotée par un microordinateur, est venue compléter les installations.

LA NUMERISATION

C'est en 1983 qu'elle a vraiment fait son entrée à Meudon par la mise en chantier d'une salle numérique et le démultiplexage de trois liaisons numériques en câble aboutissant au Centre.

L'année 1984 sera caractérisée pour Meudon par la mise en service de grandes liaisons numériques à haut débit (140 Mbits - 11 Ghz par canal, c'est-à-dire une capacité de 1 920 circuits téléphoniques sur une longueur d'onde de l'ordre de 2,7 cm) :

— Paris-Le Mans (2 + 1),
— Paris-Clermont-Ferrand (1 + 1),
— Paris-Limoges (1 + 1),

alors que 1986 verra l'apparition d'une liaison numérique expérimentale Meudon-Reims du type STN 65-140.

LA COHABITATION

La tentation était grande pour les autres administrations d'utiliser ce remarquable point haut qu'est la Tour de Meudon, si proche de la capitale.

Aussi y abrite-t-on de nombreux cohabitants (T.D.F., ministère de l'Intérieur, C.N.E.T., hôpital de Garches, etc.). Ajoutons la D.T.R.E. qui y exploite le nouveau système radiotéléphonique « Radiocom 2000 », dont les antennes ont dû être accrochées sur un pylônet de 25 mètres qu'il a fallu spécialement ériger sur la tour dont la hauteur atteint maintenant 100 mètres.

Le pylônet est d'autre part utilisé comme support d'antennes pour la radio locale privée (C.V.S.), dans la bande F.M.

La plupart des cohabitants mentionnés ici utilisent la tour comme relais pour leurs liaisons avec des véhicules. C'est ainsi que l'hôpital de Garches, qui remplit les fonctions de S.A.M.U. des Hauts-de-Seine (appel par le 15), utilise la tour pour ses liaisons avec ses véhicules de secours.

***

Bien que n'étant plus Centre Principal depuis 1982 — Chennevières ayant pris la relève —, le Centre Hertzien de Meudon, administrativement rattaché au Centre Principal de Paris-Saint-Amand, n'en est pas moins resté un établissement d'une grande importance, par sa capacité potentielle de transmission qui, de 5 400 circuits en 1953, est passée à 150 000 en 1986, et par sa spécificité en matière de vidéocommunications.

***

(Article aimablement commmuniqué par la Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National (D.O.T.R.N.) de Paris, à laquelle le Comité adresse ses vifs remerciements.)

NOUVELLES BREVES

UNE NOUVELLE RUBRIQUE D'INFORMATION POUR LE BULLETIN

Suggérée par plusieurs membres du Conseil d'administration lors de sa première réunion de l'année, la rubrique « Nouvelles Brèves » paraît pour la seconde fois dans le bulletin. Son objet est d'informer le lecteur sur les activités de notre association, donc de faire régulièrement le point sur les résultats espérés ou obtenus à propos d'opérations en cours ou achevées ayant un impact sur le cadre de vie à Meudon.

Cette rubrique rendra compte aussi des changements qui peuvent intervenir dans la composition du Conseil d'administration ou dans les attributions de ses membres, ainsi que des activités de ses groupes de travail conçus comme des structures souples, adaptées à la nature des questions à étudier avant leur présentation devant le Conseil. Il s'agit, en un mot, de tenir le mieux possible au courant l'ensemble des membres de notre association sur la dynamique et sur le dynamisme de son Conseil dont le souci est de conduire des actions réfléchies et efficaces susceptibles de préserver ou d'améliorer la qualité de l'environnement dans notre cité.

Jusqu'ici, l'information passait par la lecture des comptes rendus des séances du Conseil d'administration. Désormais, pour éviter un « double emploi », ceux-ci ne seront plus publiés *in extenso*, toutefois ils continueront à être versés aux archives de notre société et, bien entendu, tout membre de notre association désireux de consulter ce document pourra, le cas échéant, s'adresser à notre secrétaire général, M. R. Cossé, qui en est le dépositaire.

DELEGUES DE QUARTIER : CONTINUITE ET CHANGEMENT

Depuis 1978, le Comité de Sauvegarde des Sites a constitué un groupe de personnes dites « délégués de quartier », à chacune desquelles est assigné un secteur de Meudon. Dans son quartier, le (ou la) délégué(e) établit des contacts et fait connaître l'action de notre association, est à l'écoute des souhaits et des doléances qui se font jour parmi les habitants, crée, si nécessaire, la liaison avec le président ou tel ou tel membre du Conseil dans les cas où un problème d'intérêt général se trouve posé.

Les délégués de quartier sont invités à assister aux réunions du Conseil mais ils tiennent des réunions spécifiques destinées à coordonner leur action. On doit à M. J.-C. Gilardoni d'avoir, pendant plusieurs années, assuré avec un grand dévouement le rôle d'animateur de ces réunions. Toutefois, afin d'alléger la tâche de notre ami de plus en plus accaparé par ses déplacements et occupations professionnels, sur la suggestion du président, le Conseil, réuni le 4 mars dernier, a demandé à Mme J.-M. Goublin, qui a accepté, de prendre, en accord avec M. Gilardoni, toutes dispositions pour assurer la coordination des délégués de quartier et animer leurs réunions.

NOUVELLES ADHESIONS

Les délégués de quartier ont, en particulier, vocation à recruter de nouveaux adhérents en faisant connaître l'action du Comité de Sauvegarde des Sites. Dès les première réunions qu'elle a organisées, Mme Goublin a rappelé cette mission et l'a concrétisée en organisant une campagne de diffusion de tracts. Celle-ci s'est révélée très efficace puisque dès la réunion du Conseil du 26 mai, notre trésorier adjoint, M. R. Boullault, pouvait annoncer 57 nouveaux adhérents, soit environ un accroissement de 10 % de l'effectif, résultat qui a valu à Mme Goublin les remerciements unanimes de l'assemblée.

UN BONNE NOUVELLE POUR LE QUARTIER DU VAL...

En 1986, notre Conseil prenait connaissance par Mme Foucher d'une pétition signée par des habitants du Val qui, sachant la mise en vente d'un terrain jouxtant l'enclos de l'ancien lavoir, exprimaient le souhait de son acquisition par la Municipalité afin que soit créé, par la jonction avec le terrain communal du lavoir, un espace agréable et pittoresque.

C'est avec une très vive satisfaction que nous informons nos lecteurs du succès des démarches conduites dans ce sens par le président R. Millet, alors en exercice, après en avoir reçu mandat par le Conseil unanime.

La Municipalité ayant mis en œuvre la procédure d'acquisition de ce terrain, notre Conseil va suivre ce dossier jusqu'à la réalisation complète de cette opération et, en temps utile, fera connaître son avis sur le projet d'aménagement soumis à l'enquête publique.

... ET UNE AUTRE POUR TOUTE LA COMMUNE

Le commissariat de police de Meudon situé place Stalingrad, dont nous avons maintes fois souligné la vétusté et l'exiguité, est en cours d'agrandissement et de rénovation grâce à l'acquisition de la maison jouxtant le local ancien.

Tous les habitants de Meudon apprécieront l'amélioration de ce service public en faveur de laquelle, dès 1984, notre président d'honneur, le professeur Neel, est intervenu.

OPERATION « FORET PROPRE »

Cette opération, qu'anime avec enthousiasme et dévouement notre chargé de mission M. L. Larre, a eu lieu cette année le 16 mai. Elle a réuni près de cent cinquante jeunes de sept à vingt ans, les uns volontaires du lycée Rabelais sous la conduite d'un de leurs professeurs, les autres, élèves de l'Orphelinat Saint-Philippe ou encore Scouts d'Europe, Eclaireurs et Eclaireuses de France, Scouts unitaires de France.

Grâce au concours des services techniques de la mairie qui ont une nouvelle fois fourni des véhicules et leur personnel d'accompagnement pour assurer l'enlèvement des gros objets et des sacs de détritus, une contribution appréciable a ainsi été apportée à la remise en état de propreté de notre précieuse forêt. Soulignons que cette active demi-journée de plein air est, pour les jeunes, une incitation au respect de la nature ; aussi notre Conseil est-il attaché à la répétition, chaque année, de cette opération.

ROCADE A 86

Le projet de bouclage de la rocade A 86 entre le nord de Nanterre et Versailles et passant par Rueil-Malmaison et Viroflay est actuellement à l'ordre du jour, l'amorce de cette voie étant imminente sous la forme d'une déviation destinée à desservir, à partir de l'échangeur prévu au pont de Chatou, la nouvelle Z.A.C. 2000 de Rueil.

Notre association, qui, lors de sa création, a joué un rôle déterminant pour éviter que cette liaison autoroutière ne vienne mutiler notre ville, manifeste, dans le cadre de l'Union des associations de sauvegarde de l'Ouest parisien à laquelle elle appartient, sa solidarité dans les actions que mène cette fédération pour éviter les nuisances inhérentes à ce développement autoroutier, notamment la traversée de la forêt de Malmaison et de la forêt de Fausses-Reposes, derniers espaces boisés de l'ouest parisien à peu près épargnés de toute pollution. Ces actions paraissent d'autant plus défendables que le projet d'une grande rocade reliant les villes nouvelles prévoit lui aussi la jonction des autoroutes du nord à celles de l'ouest et du sud, objectif du tronçon A 86.

Notre délégué auprès de cette fédération, M. C. Poilevey, en suit assidument les réunions, généralement accompagné par deux ou trois volontaires de notre Conseil. Il a accepté, en juin dernier, la fonction de trésorier : par sa personne, notre association est donc représentée au bureau de l'Union des associations de sauvegarde de l'ouest parisien, nous l'en félicitons.

HOTEL ★★NN
FOREST HILL
100 chambres - Séminaires
Tél. : 46.30.22.55

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets
Buffet géant des Mousquetaires
73 F SNC - Vin à discrétion *
* Prix en vigueur au 15-12-81

MICHEL DAMOUR
TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX
Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet
J. PILLOT
Toutes Assurances

Votre Assureur
Cie La Providence
VIE — ACCIDENTS
VOL — INCENDIE

28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13

TOUJOURS PROPRE - TOUJOURS NET

AU PRESSING D'ARTHELON
Chez Madame LACAS

DÉPOSITAIRE BAS ET COLLANTS LE BOURGET

22, place Henri-Brousse - Meudon ☎ 45 34 66 36

Cadeaux
Objets utiles
pour la maison . . .

l'artisanie

61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE

Z.A.C. TRIVAUX-REPUBLIQUE

Les Services de l'Etat ont maintenant donné un avis favorable à ce projet pour lequel le permis de construire de la deuxième tranche est à l'étude ; c'est dire que la mise en œuvre des constructions prévues dans la première tranche est imminente et d'ores et déjà, l'élargissement de la rue étant achevé, la liaison du centre de Meudon avec Meudon-la-Forêt est sensiblement améliorée.

Rappelons que le Comité de Sauvegarde des Sites, tout en donnant un avis favorable sur l'ensemble du projet, avait formulé deux réserves auprès du commissaire chargé de l'enquête publique (voir notre bulletin n° 2, 1987) ; celle qui concernait la percée d'une brèche dans le mur du jardin de la maison d'Armande Béjart a été retenue et ce mur sera conservé dans son intégrité. Certains d'entre nous regretteront que notre réserve relative à la hauteur des immeubles n'ait pu être adoptée mais tous se réjouiront de savoir que le jardin du musée conservera en l'état un mur qui confère à cette propriété historique un indéniable charme provincial.

AVENIR ET ANIMATION DE L'ORANGERIE : UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Nos lecteurs ont pu trouver, dans la rubrique « Nouvelles Brèves » parue dans le précédent bulletin, un ensemble de bonnes nouvelles relatives à l'avancement des aménagements du domaine de l'Observatoire. Notre calendrier à ce sujet n'était que modérément optimiste. En effet, dès le 18 juin dernier, une soirée organisée par la Municipalité, et placée sous la présidence d'honneur du ministre de la Culture et de la Communication, consacrait, en présence de personnalités nationales, régionales, départementales et municipales, l'ouverture au public des parterres du Château-neuf et des jardins de l'Orangerie.

Bien entendu, il ne s'agit là que d'une première étape dans la restauration de la Grande Perspective dont le plus beau fleuron est l'Orangerie du Château-vieux. Cette restauration incombe, pour l'essentiel, à l'Etat dans le cadre de la conservation du patrimoine, objectif heureusement considéré aujourd'hui comme prioritaire par le ministère de la Culture et de la Communication ; elle est néanmoins une préoccupation majeure du maire de Meudon qui a créé une commission extra-municipale pour la « restauration et l'avenir de l'Orangerie » et dans laquelle sont représentées les deux associations les plus attachées à cette œuvre que sont la Société des Amis de Meudon et le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. C'est la raison pour laquelle il leur a paru opportun de créer un groupe commun de réflexion et de travail. Celui-ci, à l'initiative de M. G. Ader qui en est l'animateur, s'est déjà réuni quatre fois.

Il s'agit, pour les participants de ce groupe, tous motivés par l'urgence de la remise en état du bâtiment et par sa nécessaire animation, de recueillir les différents avis sur les manifestations qui pourraient y avoir lieu, dans la mesure où elles paraissent compatibles avec la sauvegarde de cet édifice prestigieux. Il s'agit aussi de réfléchir aux aspects annexes et pourtant de première importance que sont les aménagements indispensables au bon fonctionnement et au succès des activités envisagées, telles que voies d'accès et stationnement des véhicules.

D'ores et déjà, le travail du groupe a permis la rédaction d'une première note soumise au conseil de chaque association mais, compte tenu de l'ampleur et de la diversité des problèmes, le groupe a envisagé de franchir d'autres étapes, si mission lui est donnée de poursuivre sa tâche. Toutefois, dans sa réunion du 29 septembre, après avoir fait siennes les premières conclusions provisoires du groupe, le Conseil du Comité de Sauvegarde des Sites, estimant que le travail par lui accompli est déjà très substantiel, a choisi, avant de l'inviter à aller plus loin, d'attendre les conclusions de l'étude demandée par la Municipalité au conservateur du domaine sur les équipements autres que les parkings, considérant que celle-ci pourrait servir de base à une nouvelle réflexion.

Quoi qu'il en soit, au terme de son travail, le groupe devrait être en mesure d'élaborer une note de synthèse qui, après approbation par leurs conseils, constituerait le point de vue des associations. Celui-ci serait en priorité défendu par leurs représentants auprès de la Commission extra-municipale, commission spécialement prévue, d'ailleurs, pour permettre aux Meudonnais de s'exprimer sur les destinées d'un patrimoine auquel ils sont très attachés.

JUSTES DOLEANCES

Dans sa séance du 25 mai dernier, le Conseil a entendu M. Sabatier qui s'est fait le porte-parole d'habitants de Meudon-la-Forêt importunés par l'envahissement du trottoir de l'avenue de Celle par des voitures mises en exposition ainsi que par des blocages fréquents de la circulation dus à des manifestations bruyantes et dangereuses (courses de karts et de bicyclettes).

Le Conseil a pris acte de cette déclaration et a chargé son président d'intervenir auprès du maire en vue de faire mettre un terme à ces désagréments.

Paulette GAYRAL.

Villas - Appartements - Terrains - Locations

MEUDON IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais MEUDON **Tél. 46.26.65.25**

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ **Tél. : 45.34.12.01**

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTEZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92 MEUDON

GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50

DELEGUES DE QUARTIERS

Responsable :	Mme Jeanne-Marie GOUBLIN 2, avenue du Château	Tél. 45 34 16 94
Quartier 1 : Bellevue - Château Brimborion	M. Bertrand BOUSSER 17, avenue du Château	Tél. 46 26 94 73
Quartier 2 : Bellevue - C.N.R.S. Les Tybilles	M. Philippe LANGER Boulevard Anatole-France	Tél. 46 26 76 60
Quartier 3 : Coteaux de Meudon Les Groues	M. Henri CLOUZEAU 12, avenue Scribe	Tél. 45 34 85 79
Quartier 4 : Bas-Meudon - Montalais	M. Roger MAZZANTI 7, boulevard Anatole-France	Tél. 45 07 03 58
Quartier 5 : Arnaudet-Rodin	Mme FOUCHER 5, rue du Docteur-Vuillème	Tél. 46 26 04 70
Quartier 6 : Le Val Orphelinat	M. Claude RICHEZ 61, rue de la Belgique	Tél. 45 34 26 18
Quartier 7 : Fleury Arthelon - Hérault	M. Jean CREPEY 24, rue Descartes	Tél. 45 34 37 74
Quartier 8 : Meudon-Centre - Les Sablons	M. Claude POILEVEY 10, rue de Baudreuil	Tél. 45 34 54 28
Quartier 9 : Centre Poste Jean-Jaurès	M. Marcel GAYRAL 12, rue Lucien-Feuchot	Tél. 45 34 27 45
Quartier 10 : Mairie Desvergnes - Longs Réages	M. BRUERE-DAWSON 4, avenue du Château	Tél. 45 34 44 38
Quartier 11 : Jardies Potager - Porto Riche	M. Maurice MONAT 1 bis, rue Valentine	Tél. 46 26 21 36
Quartier 12 : Bellevue - Bel-Air	M. Roger BOULLAULT 4, rue des Capucins	Tél. 45 34 42 53
	M. Jean REINACH 75, route des Gardes	Tél. 46 26 66 88
Quartier 13 : Bellevue - Bassin 11 Novembre	M. Jean-Claude GILARDONI 48, avenue du 11-Novembre	Tél. 45 34 36 38
Quartier 14 : Meudon-la-Forêt	M. Léon LARRE 7, square des Colonnes	Tél. 46 30 79 78

Responsable de la publication : Henri MESLET

I.P.L. Montrouge